

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA FSU DU 11 OCTOBRE 2018

Retraites : un scénario bien incertain tout autant qu'inquiétant pour les fonctionnaires...

Le Haut-commissariat à la réforme des retraites a confirmé la volonté de faire évoluer les régimes de retraites actuels vers un système «universel» à la place des 42 régimes de retraite actuels.

Ce nouveau système est basé sur un calcul par points et un compte unique identique pour le privé et le public. Tout dépendra donc de la valeur du point et des périodes de salaire prises en compte pour chaque salarié. Beaucoup d'incertitudes sur un système de cotisation «à l'aveugle» que les discussions à venir devront lever.

Mais si le gouvernement veut faire «plus simple» et «plus juste», la FSU affirme que la simplification n'est pas toujours synonyme de justice ! Ce nouveau système serait ainsi particulièrement défavorable aux fonctionnaires. En effet, leurs meilleurs salaires étant en fin de carrière, l'abandon du calcul de la pension sur les 6 derniers mois au profit d'un calcul sur l'ensemble d'une carrière sera pénalisant. Sans compter qu'un tel système doit reposer sur une politique de revalorisation salariale constante. Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui dans la Fonction publique !

Et ce n'est pas l'intégration des primes dans ce calcul qui compensera les pertes occasionnées. Dans la Fonction publique, les primes sont versées de manière très inégalitaire entre les catégories, les versants et entre les femmes et les hommes au détriment des femmes. Il reste aussi à ce stade beaucoup d'incertitudes sur la manière dont les solidarités seraient organisées. Faire financer par une cotisation à part les pensions de réversion, les droits familiaux, etc, aujourd'hui financés par les cotisations de l'ensemble des assurés pourrait fragiliser leur évolution.

Si le Haut-commissariat a confirmé l'âge minimum de départ garanti à 62 ans, les éléments de calcul du nouveau système pourrait de fait minorer le niveau des pensions rendant les 62 ans purement théorique.

La FSU revendique un retour à la possibilité de départ à la retraite à 60 ans et l'annulation de la décote.

Aucune mesure d'amélioration du niveau des pensions n'est prévue à ce stade. La FSU continue de demander une indexation des pensions sur l'évolution des salaires, à rebours de la politique de gel des pensions menée actuellement. Pour la FSU, renouveler le contrat entre les générations suppose un accord sur le niveau futur des pensions et donc sur leur financement. Cela nécessite de préciser aussi la prise en compte des droits familiaux et conjugaux, l'extension à des droits nouveaux (prise en compte des années d'étude, du statut des aidants...) et de garantir une évolution des pensions parallèle à celle des salaires. De plus avec l'augmentation du nombre de retraité-es, la France doit consacrer une part plus importante des richesses qu'elle produit à la redistribution envers les retraité-es.

Dans les discussions qui vont se poursuivre, la FSU défendra un scénario durable et solidaire, du système de retraites par répartition. Elle rappelle son attachement au code des pensions et s'opposera à sa disparition programmée en 2025.

La FSU demande au gouvernement de mener un dialogue social à la hauteur des enjeux et d'ouvrir rapidement les discussions au sein de la Fonction publique.